

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 527

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 9

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« signé et remis »

les mots :

« qui est signé et remis à cette personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.